

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, Mme Maryse COLAS, Mme Isabelle GUINOT, Mme Nadège LAGRUE, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Claude PHILIPPE, M. Pierre-André ROBLOT, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Amandine TRULLARD

Etaient absents excusés : Mme Christelle CHARTON, M. Guy FEVRAT, M. Madjid KHALED,

Pouvoirs : 2 (de Mme CHARTON à M. GAUDRY, de M. KHALED à M. VERNAY)

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAGRUE

Date de la convocation : 12 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations : 25 septembre 2018

---

---

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018 est approuvé à l'unanimité ; l'ordre du jour est ensuite examiné.

**TRANSFERT DE LA ZAE DES QUARTS A SAINT MARTIN EN BRESSE : APPROBATION DES CONDITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES** : Conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui prévoit notamment le transfert obligatoire de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE) et vu la proposition concernant les conséquences patrimoniales validée par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse par délibération en date du 26 juin 2018 ; le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le transfert en pleine propriété des voies desservant la ZAE des Quarts
- Le transfert en pleine propriété des terrains à commercialiser : parcelles 1883, 1884, 1887 et 1988
- Les conséquences financières, à savoir le versement par la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse de somme de 43 956,55 € à la commune de Saint Martin en Bresse

**APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX DE CHALON SUD EST** :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du syndicat qui devient un syndicat mixte et prend la dénomination suivante : Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Chalon Sud Est. Cette modification fait suite à l'adhésion au syndicat de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' qui se substitue aux communes de Juif, Montret, St André en Bresse, St Etienne en Bresse, St Vincent en Bresse, Simard et Vérissey.

**INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE - DESTINATION DES COUPES DE BOIS AFFOUAGE – EXERCICE 2019** : le conseil municipal approuve à l'unanimité l'inscription des parcelles 113 (3.56 ha) du bois des Ecottes et 1 (2.02 ha) du bois de la Voullaine pour les coupes de bois 2019

**EMPLOIS COMMUNAUX DE LA FILIERE TECHNIQUE** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transformer 1 poste d'adjoint technique (temps non complet 31h30mn) en poste d'adjoint technique principal de 2° classe (temps non complet 31h30mn) à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018, suite à la réussite à l'examen professionnel de l'agent titulaire du poste.

**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF** : le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif qui est mis en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

**SYDESL – ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX NEUFS ROUTE DE GUERFAND N° 456156 EP9** : Le conseil approuve à l'unanimité le projet d'installation d'un éclairage public route de Guerfand vers le site tennis/terrain de football. La participation financière de la commune est évaluée à 1 600 €.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Remerciements : Pour les subventions 2018 : APECOM, CSA Saône et Bresse, La Tirelire des Ecoles  
Le maire transmet également les remerciements de la part des bénévoles de la bibliothèque pour les cartes-cadeaux qui leur ont été offertes par la commune.

### Décisions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 :

• Décision n° 005/2018 du 24 juillet 2018 : Pour la période de juillet 2018 à décembre 2020, le marché de maintenance et de mise à jour du site internet communal est confié à l'entreprise GAYA CONSEIL – Développement et stratégie – 55 route de Louhans - 71370 ST GERMAIN DU PLAIN selon les conditions financières suivantes :

Maintenance et mise à jour du site : 150 € HT par mois payable trimestriellement soit 450 € HT par trimestre.

• Décision n° 006/2018 du 27/07/2018 : La Redevance d'Occupation du Domaine Public due par Orange pour ses réseaux et ouvrages de télécommunication est fixée à 2 673 € pour l'exercice 2018, selon le détail ci-dessous:

Réseau sur domaine public en souterrain : 39.28 € X 31.187 km = 1 225 €

Réseau sur domaine public en aérien : 52.38 € X 26601 km = 1 393 €

1 armoire et 1 borne pavillonnaire : 26.19 € x 2,1m2 = 55 €

Classement au titre des monuments historiques : Par arrêté n° 18, en date du 16 mai 2018, a été classé au titre des monuments historiques : le groupe sculpté « Le Baptême du Christ » en bois polychrome, du XVIIIe siècle, conservé dans l'église de St Martin.

Agence de l'Eau : Le rapport d'activités 2017 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse peut être consulté et téléchargé sur le site internet [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

Rentrée scolaire : cette rentrée s'est globalement bien passée. Les effectifs scolaires sont les suivants :  
Ecole Maternelle : 88 élèves ; Ecole Primaire : 179 élèves ; Collège : 293 élèves ; Lycée Reine Antier : 106 élèves (dont 33 internes).

Travaux en cours : le maire et les adjoints rendent compte des travaux en cours sur la commune :

- Divers busages de fossés sont réalisés à Colnand, rue des Battoirs

- Les parkings du foyer rural et du cimetière vont être faits à partir du 26 septembre prochain

- Les travaux de réhabilitation thermique du foyer rural sont terminés pour ce qui concerne le chauffage et les ouvertures ; l'isolation extérieure est en cours.

Jeux place du champ de foire/agoespace : le maire informe le conseil que le jeu « tour avec toboggan et filet à grimper » situé sur le champ de foire va être démonté pour des raisons de sécurité et de non-conformité dues à la vétusté. Son remplacement sera étudié sur l'exercice budgétaire 2019.

Sonorisation de l'église : son installation sera faite les 4 et 5 octobre prochain.

Rue du bourg/écoles : la question de la sécurité à proximité des écoles est abordée à la demande de M. Claude PHILIPPE. Il s'agit d'un sujet difficile à traiter et à solutionner car il est nécessaire de permettre à la fois la circulation des véhicules, les mouvements piétons, l'accès aux commerces. On constate souvent des comportements individuels contraires aux règles de sécurité : vitesse excessive ou non adaptée au moment des sorties scolaires, stationnement en double file ou sur la place réservée aux convoyeurs de fonds ; circulation de voitures sur le parking réservé aux bus. La réflexion sur les actions à mener ou les aménagements à mettre en place reste ouverte afin d'améliorer la sécurité dans ce secteur.

La séance est levée à 22 H 00. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.